

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE
JEUDI 22 FÉVRIER 2018 À 17H30 AU LOCAL 0170 DU PAVILLON LOUIS-JACQUES
CASALTY**

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Pierre Parent Sirois constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 17 h 42.

2. PRAESIDIUM

(AGE-2018-02-22/01)

Il est proposé par M. Pierre Parent Sirois et appuyé par M. Kevin Villeneuve Tremblay, de nommer M. Patrice Vachon à titre de président d'assemblée et Mme Marion Valle à titre de secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée se présente et fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Praesidium
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Résolution (CA-2018-01-17/11)
5. Levée de l'assemblée

4. Résolution (CA-2018-01-17/11)

La résolution adoptée par le CA est rappelée :

« Que le conseil d'administration mandate le comité exécutif afin qu'il prenne position en faveur de l'affiliation à l'UEQ et qu'il fasse de la représentation politique afin de faire valoir cette position auprès des membres.

Que cette représentation soit faite dans le respect des limites suivantes :

- Que les coûts de la représentation politique soient pris à même le budget partisan ;
- Que les ressources de l'AELIÉS, excluant celles allouées aux comités partisans, ne soient pas utilisées à des fins partisanses ;
- Que les exécutant-e-s puissent agir en leur nom personnel (par exemple sur leur page Facebook)
- Que le comité exécutif utilise les mêmes moyens de communication que les comités partisans.

Proposition amendée adoptée à la majorité. »

(AGE-2018-02-22/02)

M. Francis Lacroix propose, appuyé par M. Sébastien Lacroix, une plénière de 30 min.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est soulevé que le comité exécutif devrait avoir une obligation de neutralité, que ce ne serait pas éthique que le comité exécutif se positionne en faveur de l'affiliation nationale. L'exécutif aurait alors à porter deux chapeaux, soit un rôle informatif sur la tenue du référendum et un rôle en faveur du oui. Il est également indiqué qu'il y aurait un débalancement entre les financements du camp du oui et du non si l'exécutif faisait partie du camp du oui. Il est aussi mentionné que c'est l'AG qui doit donner les positions de l'AELIÉS.

Il est expliqué que cette position a été adoptée par le CA à la suite de nombreux débats, car les membres veulent savoir pourquoi il leur est proposé de s'affilier. Il est souligné que les administrateurs viennent d'associations proches des membres, qui ont été élus par les membres. Le référendum sera l'occasion pour tous les membres de donner leur avis sur l'affiliation. Il est aussi précisé que cette proposition vient d'un désir de ne pas montrer d'hypocrisie en demandant à l'exécutif d'être neutre alors qu'il est pour l'affiliation. La priorité est d'informer les membres, et d'expliquer les raisons pour lesquelles il leur est proposé de s'affilier à une association nationale et quels seraient les avantages pour les membres. Il serait contradictoire de renier l'esprit de l'exécutif, alors qu'il leur a été donné des mandats d'aller voir d'autres associations pour décider s'il fallait faire un référendum. Les membres sont capables de se faire leur propre avis, même si l'exécutif leur présente les avantages d'une affiliation. De plus, il est souligné que la proposition balise cette représentation, il n'y aura pas d'appui financier payé à l'AELIÉS. Il est aussi souligné qu'aucune proposition n'a été faite à ce sujet lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Il est à nouveau soulevé que les positions doivent venir des membres et non pas des administrateurs.

Il est rappelé que la politique référendaire demande aux exécutants de faire ressortir le vote, donc grâce à cette position, le travail de l'exécutif serait facilité et il n'y aurait pas d'ambiguïté ou « de chasse aux sorcières » avec le camp du non. Il n'est pas question de forcer les gens à voter oui, les étudiants de maîtrise et doctorat sont capables de se faire leur propre idée. Il est aussi indiqué qu'il est important de pouvoir préserver la liberté d'expression des exécutants. Il peut y avoir à observer un droit de réserve, mais la situation ne le justifie pas.

Il est souligné que les exécutants soulèvent le mandat d'informer les membres, mais ce n'est pas ce que dit la proposition du CA. Il est dit que les exécutants ont une bourse, ils font la tournée des associations et alors il y aura un chevauchement entre les fins partisans et l'information. C'est le camp du oui qui sera chargé de montrer les avantages de l'affiliation. Le problème réside dans le fait que les organisateurs du référendum se positionnent avant même que l'AG ait décidé,

alors que l'AG décide des positions de ses représentants. Même si les exécutants sont en faveur de l'UEQ, il y a un problème d'éthique. Il y a une différence entre passer deux semaines de mobilisation et l'exprimer dans la sphère privée.

(AGE-2018-02-22/03)

Mme Sandra Blouin propose, appuyée par M. Francis Lacroix, de prolonger de 20 min la plénière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est dit que les exécutants ne sont pas des leaders, ce sont des représentants. Ils doivent donc porter la voix des membres, et non la leur. Cette prise de position entraînerait une inégalité entre le camp du non et du oui, car les exécutants ont une tribune que les autres n'ont pas. Il est également mentionné qu'à l'AGA il a été dit qu'il n'était pas possible de retirer une réflexion du plan d'action. Il est dit que tenir un 2^{ème} référendum c'est un mouvement politique et qu'il est biaisé, ce n'est pas plus démocratique que cette décision vienne du CA que de l'AG.

Il est dit qu'on peut présumer de la bonne foi des gens concernant le temps qu'ils investissent. Le référendum précédent n'en était pas vraiment un, car il n'y avait pas de camp, ni du oui ni du non, pas de prise de position et pas d'information. Les membres motivés pour voter contre sont invités à être dans le camp du non pour assurer une démocratie saine.

Il est indiqué que c'est incohérent de décider dans les CA et les CE de l'affiliation.

Il est dit qu'en ayant une position, cela évite de se faire reprocher que l'exécutif prenne position. Il est aussi dit que les personnes présentes à l'AG ne représentent pas l'ensemble des membres. Les gens qui se sont déplacés sont déjà impliqués politiquement et sont informés, ce qui n'est pas représentatif du tout des 11 000 membres. Les membres voudraient savoir ce que pensent leurs représentants, puisque ces gens-là ont su faire leur travail, donc aimeraient connaître le fruit de leurs réflexions.

Il est dit que l'UEQ souffre d'un déficit de crédibilité et que l'exécutif prenne position en faveur de l'affiliation ne rend pas service à l'UEQ.

Il est dit d'inclure dans la proposition le droit aux exécutants d'expliquer pourquoi l'AELIÉS a décidé de tenir un référendum maintenant.

(AGE-2018-02-22/04)

M. Pierre Élie Hupé propose, appuyé par Mme Sandra Blouin, que l'AG change la proposition qui a été adoptée au CA par : que le comité exécutif demeure neutre pendant la campagne référendaire et se limite à son rôle d'information.

Il est dit que la grosse différence entre le CA et l'AG c'est que si les gens veulent venir donner

leur avis et voter, ils peuvent lors de l'AG alors que le CA est réservé à une trentaine de personnes. Il est ajouté que ce n'est pas le problème des membres si les exécutants doivent marcher sur des œufs.

Amendement 1 :

M. Pierre Parent Sirois propose d'ajouter, appuyé par Mme Isabelle Fournier, que le CE explique les raisons qui l'ont amené à tenir la campagne référendaire.

Il est demandé un vote sur l'interprétation de l'amendement du président d'assemblée qui juge cette suggestion d'amendement recevable.

L'interprétation du président est adoptée.

Il est dit qu'avec l'idée de neutralité, il n'y a pas de risque que le CE puisse glisser sur le terrain du camp du oui contrairement à s'il explique les raisons pour lesquelles les représentants de l'Association ont décidé de tenir le référendum.

Il est souligné que dans l'article 28 de la politique référendaire, il est écrit que ce qui a été voté au CA s'applique. Si le CA ne donne pas de position, les exécutants auront un devoir de neutralité.

Demande le vote sur amendement :

L'amendement est rejeté à la majorité.

Vote sur la proposition

Pour : 27

Contre : 28

Abstention : 6

La proposition est rejetée à la majorité.

M. Joey Abel propose que soit déposée une motion de blâme à l'encontre de tous les administrateurs pour avoir adopté la résolution (CA-2018-01-17/11). Toutefois, personne n'appuie cette proposition donc celle-ci n'est pas discutée.

(AGE-2018-02-22/03)

M. Pierre Elie Huppé propose, appuyé par Mme Sandra Blouin, que soit rejetée la proposition CA-2018-01-17/11.

Il est dit que l'essence est la même que ce qui a été proposé auparavant et a été rejeté.

Demande de vote sur la proposition :

Pour : 30

Contre : 28

Abstention : 3

La proposition est adoptée à la majorité.

(AGE-2018-02-22/04)

M. Pierre Elie Hupé, appuyé par M. Christian Djoko, demande la lecture de l'ordre du jour

Le vote est demandé sur lecture ordre du jour :
La proposition est rejetée à la majorité.

Il est émis la suggestion de mandater le CA de réviser les RG pour que ce soient les 2/3 qui soient obtenus pour décider d'une position politique, étant donné le peu de différence entre les voix pour et contre lors des votes.

(AGE-2018-02-22/05)

M. Kevin Villeneuve Tremblay propose, appuyé par M. Guillaume Plante, que les membres du comité exécutif, tout en remplissant un mandat de neutralité, puissent librement exprimer leur opinion personnelle durant la campagne référendaire lorsqu'elle est sollicitée par les membres.

M. Kevin Villeneuve Tremblay explique que cette proposition clarifie ce que l'exécutif a le droit de faire, afin qu'il s'exprime librement sans prendre officiellement position.

Il est dit que si un exécutant n'est pas à l'aise avec le mandat de neutralité, il n'a qu'à démissionner. Il est ajouté que ce serait un non-sens, il n'y a pas de problème à ce que l'exécutif dise qu'il a un droit de réserve.

Amendement 1 :

M. Pierre Elie Hupé propose, appuyé par M. Julien Jolicoeur, de modifier la proposition de la manière suivante : que les membres du comité exécutif, tout en remplissant un mandat de neutralité, **et assument fidèlement leur devoir de réserve.** ~~puissent librement exprimer leur opinion personnelle durant la campagne référendaire lorsqu'elle est sollicitée par les membres~~

Il est demandé de constater le quorum. Le quorum est à 52.

Demande de vote sur l'amendement :

Pour : 19

Contre : 26

Abstention : 2

L'amendement est rejeté.

Il est à nouveau demandé de constater le quorum. Plusieurs personnes quittent la salle pendant le comptage. Le quorum est à 48.

Le quorum n'étant plus atteint, le débat n'est pas poursuivi et l'assemblée est levée.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18 h 53.

Pierre Parent Sirois
Président

Marion Valle
Secrétaire générale